

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD450

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 40

À l'alinéa 61, substituer au mot :

« pipelines sous-marins»,

les mots :

« canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques sous-marines».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.